

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Le ministre me permet-il de poser une question? De temps à autre, le ministre a mentionné les dividendes que Syncrude versera au gouvernement. Selon moi, Syncrude ne paiera pas de dividendes car ce n'est pas une société. Le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario sont simplement des associés. Ils paieront chacun leur part des coûts d'exploitation. Ils obtiendront leur part du pétrole et aucun dividende ne sera versé. La population canadienne profitera du pétrole qui revient au gouvernement canadien et qu'il peut vendre.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Oui, monsieur le président. Le député a raison en ce sens que si le gouvernement du Canada s'est engagé pour 15 p. 100 d'environ 2 milliards de dollars, pour parler comme mon collègue le président du Conseil du Trésor, le gouvernement fédéral est obligé de payer 15 p. 100 des coûts, et reçoit 15 p. 100 des recettes et bénéfiques, qu'il s'agisse de pétrole ou d'argent comptant.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Syncrude n'est pas une société mais une association. De qui Syncrude obtiendra-t-elle l'argent si elle ne vend pas le pétrole à l'un des associés?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le pétrole sera, bien sûr, vendu à l'un des associés, soit l'agence de commercialisation de l'Alberta. Les profits, quels qu'ils soient, seront répartis de la même façon que le député et moi nous les répartirions si nous étions associés. Comme je connais l'habileté du député, nous ferions probablement des bénéfices plutôt que des pertes. Je n'exigerais pas du député qu'il signe un accord, je m'en tiendrais à sa parole.

M. Hogan: Puis-je poser une question au ministre?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je réponds aux questions qui m'ont été posées plus tôt, monsieur le président. Le député de Strathcona a dit ici que je parcourais le monde pour essayer d'amortir les effets des pétrodollars. C'est en raison des problèmes à plus petite échelle qui se sont posés dans notre pays que les politiques établies depuis un an et demi en vue de partager les inconvénients et les avantages de la Confédération ont tenté d'amortir au Canada les mêmes effets que certains d'entre nous doivent maintenant amortir sur la scène internationale, à cause des mouvements de capitaux et du transfert de ressources réelles.

La dernière question était celle du député de Calgary-Sud. Ma réponse ne l'a pas satisfait, mais c'est la seule que je peux donner.

M. Hogan: Je voudrais seulement une mise au point. Le ministre dit-il que Syncrude ne conservera pas automatiquement la déduction pour épuisement allant jusqu'à concurrence d'un tiers des bénéfiques de production?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce que je dis, c'est que les associés de Syncrude sont liés par leurs nouvelles règles concernant la déduction gagnée pour épuisement.

M. Bawden: Monsieur le président, le ministre a parlé de considérer les montants de la taxe à l'exportation comme non déductibles parce que des politiques fiscales à long terme convenables l'exigeaient et que les taxes à l'exportation après quelques années seraient en réalité supprimées

L'ajournement

ou minimisées. Selon le ministre, la chose doit-elle être considérée à long terme alors qu'en fait on a conclu une entente à court terme avec les premiers ministres? Il s'agissait de quelque 15 mois seulement. Le ministre devrait expliquer pourquoi le gouvernement a jugé bon de rejeter la déductibilité de cette taxe à l'exportation pendant une période de 15 mois, alors qu'il s'agissait en fait d'une mesure fiscale à long terme.

M. Turner (Ottawa-Carleton): La réponse se trouve dans le bill à l'étude, lequel met en œuvre les propositions budgétaires: nous essayons d'en arriver à une entente fiscale réfléchie à long terme en ce qui concerne le gouvernement, bien qu'une législature subséquente pourra faire ce qu'elle voudra en ce domaine. La rencontre des premiers ministres a bien sûr porté sur la fixation des prix pour une courte période. Selon les dispositions fiscales à long terme dont le comité est actuellement saisi, ces mesures sont justifiées. Le premier ministre et les premiers ministres provinciaux discuteront d'ententes à court et à long termes sur les prix et la commercialisation. Ce que je dis au comité, c'est de commencer d'abord par mettre en place la structure fiscale. Ne nous occupons pas de flexibilité pour les éléments de revenu se rattachant aux prix et au marché.

● (1700)

Le vice-président: A l'ordre. Comme il est 5 heures, je dois quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à la Chambre d'examiner de nouveau le bill plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de Central Nova (M. MacKay)—Les ports—La Commission de Hamilton—Le procès et l'implication possible de ministres ou de députés—demande d'explications; l'honorable député de Calgary-Nord (M. Wooliams)—Les ports—La Commission de Hamilton—Le document ayant servi de mandat de perquisition chez le ministre du Travail; l'honorable député de Pembina (M. Elzinga)—Les parcs nationaux—Demande de retrait de l'administration des attributions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien—La possibilité de conflit d'intérêts.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion, les bills publics et les bills privés. La Chambre consent-elle à ce que les bills inscrits avant le bill C-222 soient reportés?

Des voix: D'accord.